



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 34 - Commerce éco-engagé de Besançon

Commerce éco-engagé de Besançon

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

En 2010, la Ville de Besançon proposait aux commerçants du centre-ville de s'engager dans une démarche de responsabilité environnementale, nommée opération commerces éco-citoyens.

Après 6 années d'existence, ce ne sont pas moins de 10 % des commerces du centre-ville qui ont adhéré au principe et ont accepté de signer une charte les engageant dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques.

Forte de ce succès, la Ville a souhaité renouveler l'opération en lui redonnant une nouvelle dynamique et en mobilisant également des grandes enseignes du centre-ville.

Au terme d'une année de rencontres et de dialogue avec les partenaires et les commerçants, une nouvelle démarche est proposée aux commerçants qui souhaitent s'engager dans des pratiques vertueuses en matière de développement durable.

L'opération «**Commerce éco-engagé de Besançon**» propose ainsi aux commerçants de réaliser un diagnostic initial de leur établissement leur permettant de réaliser un bilan de leurs pratiques. Les thèmes abordés sont la maîtrise de l'énergie, les transports des personnes et des marchandises, la gestion de l'eau, le papier, les produits d'entretien, la formation et les déchets. Au terme de ce diagnostic, ils peuvent ainsi évaluer leur degré d'implication et mesurer leur marge de progression. A ce stade, ils bénéficient de conseils et d'astuces afin d'adopter des éco-gestes dans leur établissement.

Il est à noter que cette démarche s'appuie sur le volontariat et les efforts de chacun. Les commerçants décidant de rejoindre l'opération entrent dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques et gestes quotidiens.

En devenant signataires de la charte, les commerçants bénéficient du label «Commerce éco-engagé de Besançon» ; ils pourront afficher dans leur commerce un macaron et la charte d'engagement et démontrer ainsi leur action en faveur de l'environnement auprès de leur clientèle et d'autres commerces. Ils démontrent ainsi également que le commerce de centre-ville a des atouts particuliers.

L'opération permettra également aux commerces de participer à des actions de communication et d'échange de pratiques. C'est ainsi un véritable réseau des commerces éco-engagés qui se constitue sur la ville avec une centaine de commerces déjà mobilisés.

Cette action est réalisée en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers et d'Artisanat et l'Union des Commerçants de Besançon qui soutiennent et relaient l'opération. Les indicateurs permettant de réaliser les diagnostics ont été élaborés avec ces partenaires ainsi que les engagements de la charte traduisant la volonté de chaque commerce à participer à cette dynamique.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette opération et à adopter la nouvelle charte «commerce éco engagé de Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017
Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0